

Charte de Bonnes Pratiques de Gestion du Risque Prix

Les coopératives portent, en exerçant leur métier de collecteur, le risque de variation des prix de marché né des engagements d'apport des producteurs. Du fait de l'évolution du contexte des marchés, ce risque n'est plus de la même nature qu'hier, lorsque les prix ne variaient que de quelques euros tout au long d'une campagne. La mobilisation de moyens humains et financiers plus conséquents ainsi que le recours à des outils de couverture s'est imposé.

Pour les coopératives des Métiers du Grain, la mise en place de processus internes de gestion du risque prix est devenue un sujet majeur.

Un guide de gestion du risque prix en coopérative...

En mai 2012, Coop de France Métiers du grain publiait le Guide de gestion du risque prix en coopérative. Ce guide a vocation à aider les coopératives dans la définition et la mise en œuvre de leur politique des risques liés aux variations de marché.

Les principaux objectifs sont :

- Inciter les coopératives à sécuriser leurs pratiques et maîtriser leur risque prix dans un contexte de marchés volatils ;
- Proposer un cadre commun à la gestion du risque prix à mettre en place en coopérative, tant en matière de gouvernance, de procédures que d'outils, dans le respect de leur statut et de leur objet ;
- Inciter les entreprises à éviter les comportements potentiellement générateurs de risques pour l'ensemble du secteur.

...et une charte de bonnes pratiques



La démarche proposée dans cette charte, lancée en juin 2013 s'appuie sur une gouvernance adaptée au nouveau contexte de marché et sur la formalisation des processus d'identification et de maîtrise des risques.

Avec la charte de gestion du risque prix, les coopératives s'engagent à adopter une gouvernance et une organisation interne permettant de garantir la sécurité de l'entreprise tout en répondant aux attentes de leurs adhérents.

40 signataires au 2 juillet 2014 représentant 60% de la collecte réalisée par les groupes coopératifs

- Des structures de toutes tailles (50 kt à 3,5 Mt), de diverses régions
- Dont 11 unions de commercialisation
- Six signataires ont acquis le statut « niveau 1 », une union est « niveau 2 »

Les signataires plébiscitent la démarche : « Elle permet de sécuriser nos processus », « Même si elle n'évitera pas l'erreur humaine, elle en réduit les risques », « Compléter la confiance par un minimum de formalisme, ce n'est pas inutile », « cela permet de faire le tour des questions de manière exhaustive », « L'audit apporte un regard externe sur un sujet stratégique au cœur de notre métier », « la formation du conseil : une étape riche d'enseignements », « le formalisme facilite les relations avec nos banquiers »...

Le texte du **Guide**, les **15 engagements** et la **liste des coopératives signataires** sont disponibles sur le site de coop de France.

<http://www.coopdefrance.coop/fr/190/gestion-du-risque-de-prix/>